

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 03.12.2020

Révision: 03.12.2020

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

.Nom du produit : **BLANDEBOUCHE SURACTIF- DEBOUCHEUR SOUDE LIQUIDE**  
 .Code du produit : 1118  
 .Numéro d'enregistrement: Voir chapitre 3

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

.Emploi de la substance/de la préparation Pas d'autres informations importantes disponibles.  
 Déboucheur

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

.Producteur/fournisseur: Sarl BLANQUART BERNARD PERE ET FILS  
 515 Rue du Vent de Bise BP 90018  
 59112 ANNOEULLIN Téléphone : 03.20.85.64.55  
 e-mail : bernard-blanquart-sarl@wanadoo.fr

.Service chargé des renseignements: Sarl BLANQUART BERNARD PERE ET FILS  
 515 Rue du Vent de Bise  
 59112 ANNOEULLIN Téléphone: 03.20.85.64.55  
 e-mail: bernard-blanquart-sarl@wanadoo.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA téléphone: 01.45.42.59.59  
 SAMU :15  
 POMPIERS:18  
 Pour connaître la liste des médecins de garde contactez le 15.  
 Emergency Number 112

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS05 corrosion

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
 Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05

Danger

Mention d'avertissement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Mentions de danger

Conseils de prudence

hydroxyde de sodium  
 ammoniacale

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux conformément à la réglementation locale et nationale.

(suite page 2)

FR

**Nom du produit: BLANDEBOUCHE SURACTIF-DEBOUCHEUR SOUDE LIQUIDE**

(suite de la page 1)

· Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

*Le produit ne possède pas, ou n'engendre pas en cours d'utilisation, d'autres propriétés dangereuses qui ne feraient pas l'objet d'une classification selon le règlement (CE) n°1272/2008.*

· **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB  
· PBT:

*Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.*

· vPvB:

*Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.*

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· **3.2 Mélanges**

· Composants dangereux:

CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6	hydroxyde de sodium ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	25-50%
CAS: 1336-21-6 EINECS: 215-647-6 Numéro index: 007-001-01-2	ammoniaque ⚠ Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ STOT SE 3, H335	≥1-<2,5%

· Composants non dangereux:

*Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.  
Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.  
néant*

· SVHC

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

*Non applicable*

· Indications complémentaires:

*Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.*

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· **4.1 Description des premiers secours**

· Remarques générales:

*Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement.  
LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.*

· Après inhalation:

*En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.*

· Après contact avec la peau:

*Laver immédiatement à l'eau.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.*

· Après contact avec les yeux:

*Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.  
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.  
Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste*

· Après ingestion:

*Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.  
Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.  
Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical  
Hospitaliser très rapidement.*

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

· Risques

*Pas d'autres informations importantes disponibles.*

*Risque de perforation gastrique.*

*Lors de contacts prolongés: risque de brûlures*

*Risque de perte de la vue en cas de contact long avec les yeux*

*Ulcérations et dermatoses*

*En cas d'ingestion :crampes abdominales, nausées , vomissements noirâtres, risque d'oedème de la gorge avec étouffement*

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

*Pas de traitement spécifique requis.*

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

*CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.*

*Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.*

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

*Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu*

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

*Monoxyde de carbone (CO)  
Dioxyde de carbone*

(suite page 3)

**Nom du produit: BLANDEBOUCHE SURACTIF-DEBOUCHEUR SOUDE LIQUIDE**

(suite de la page 2)

**5.3 Conseils aux pompiers**

**Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.  
Porter un vêtement de protection totale.  
Porter des gants et des lunettes de sécurité  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Autres indications

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Le produit constitue, avec l'eau, une couche glissante.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux  
NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).  
Utiliser un neutralisant.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.  
Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8)  
Reporter l'étiquetage d'origine sur tout récipient utilisé pour un prélèvement.  
Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.

Préventions des incendies et des explosions:

Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.  
N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/le produit.  
Prévoir des sols résistants aux solutions alcalines.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.  
Ne pas stocker avec les matières inflammables.  
Ne pas stocker avec des acides.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Stocker au frais et au sec dans des emballages bien fermés.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

**CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium**

VLEP (France)	Valeur à long terme: 2 mg/m <sup>3</sup>
PEL (U.S.A.)	Valeur à long terme: 2 mg/m <sup>3</sup>
REL (U.S.A.)	Valeur plafond: 2 mg/m <sup>3</sup>
TLV (U.S.A.)	Valeur plafond: 2 mg/m <sup>3</sup>
MAK (Allemagne)	vgl. Abschn. IIb

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

AGW (Allemagne)	Valeur à long terme: 14 mg/m <sup>3</sup> , 20 ppm 2(l);DFG, EU, Y
-----------------	---

(suite page 4)

**Nom du produit: BLANDEBOUCHE SURACTIF-DEBOUCHEUR SOUDE LIQUIDE**

(suite de la page 3)

· DNEL

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

**DNEL** (CONSOMMATEURS) (Ammoniac gazeux)  
 Inhalation (aigue, local): 7.2mg/m3  
 Inhalation (aigue, systémique): 23.8mg/m3  
 Inhalation (long terme, local): 2.8mg/m3  
 Inhalation (long terme, systémique): 23.8mg/m3  
 Dermal (aigue, systémiques): 68mg/kg/j  
 Dermal (long terme, systémique): 68mg/kg/j  
 Ingestion (aigue, systémique): 6.8mg/kg/j  
 Ingestion (long terme, systémique): 6.8mg/kg/j  
 (TRAVAILLEURS) (Ammoniac gazeux)  
 Inhalation (aigue, local): 36mg/m3  
 Inhalation (aigue, systémique): 47.6mg/m3  
 Inhalation (long terme, local): 14mg/m3  
 Inhalation (long terme, systémique): 47.6mg/m3  
 Dermal (aigue, systémiques): 68mg/kg/j  
 Dermal (long terme, systémique): 68mg/kg/j

· PNEC

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

**PNEC** (OTH) (Ammoniac gazeux)  
 Eau douce: 0.0011mg/l  
 Eau de mer: 0.0011mg/l  
 Eau, rejet intermittent: 0.089mg/l  
 Sédiment: -

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition.  
 Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

· Equipement de protection individuel:

· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
 Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
 Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
 Favoriser la mise en place de mesures de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.  
 Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.  
 En cas de risque d'exposition au delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire.  
 Utiliser des appareils conformes à une norme approuvée.

· Protection respiratoire:

Attention! Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

· Filtre recommandé pour une utilisation momentanée:

· Protection des mains:



Gants de protection

Norme EN 374

Changer régulièrement les gants.  
 Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.  
 Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives).  
 Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles.

· Matériau des gants

Gants en caoutchouc  
 Gants en PVC  
 Butylcaoutchouc  
 Gants en néoprène

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ selon fabricant  
 Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≥ selon fabricant  
 Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter. Il faut noter que la durabilité des gants de protection chimique peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré par la norme EN374 en raison des nombreux effets extérieurs spécifiques à un poste de travail.

· Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

(suite page 5)

**Nom du produit: BLANDEBOUCHE SURACTIF-DEBOUCHEUR SOUDE LIQUIDE**

(suite de la page 4)

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Indications générales.

Aspect: Liquide  
 Forme: Incolore  
 Couleur: Caractéristique  
 Odeur: Information non disponible  
 Seuil olfactif:

valeur du pH à 20 °C: 14

Changement d'état  
 Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.  
 Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

Point d'éclair: Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur: Non déterminé.

Densité à 20 °C: 1,345 g/cm<sup>3</sup>

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Soluble

Viscosité:  
 Dynamique: Non déterminé.  
 Cinématique: Non déterminé.

VOC (selon Directive 1999/13/CE): 0,0 g/l

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

**10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**10.2 Stabilité chimique**  
 Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Forte réaction exothermique aux acides.

**10.4 Conditions à éviter**  
 Éviter le gel  
 Chaleur / source de chaleur  
 La lumière solaire directe

**10.5 Matières incompatibles:** hypochlorites alcalins  
Acides forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

Oral	LD50	mg/kg (RAT)
	LD50 (supplémentaire)	350 mg/kg (RAT) valeur non utilisée pour la classification
Inhalatoire	LC50	7.035 mg/l (RAT) ((30min))
	NOAEL	67 (OTH) (mg/kg/j Ammoniac gazeux) 68 (RAT) (29 jours) L'exposition chronique entraîne une tolérance: l'odeur est perçue et les effets irritants surviennent à des concentrations plus élevées qu'initialement.

Par voie orale: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis  
 Par voie cutanée: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis  
 Par inhalation: Les données disponibles indiquent que les critères de classification ne sont pas remplis

**Effet primaire d'irritation:**  
 Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
 Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque de graves lésions des yeux.

**Sensibilisation:** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction):**  
 Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.  
 Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

**Nom du produit: BLANDEBOUCHE SURACTIF-DEBOUCHEUR SOUDE LIQUIDE**

(suite de la page 5)

- |   |  |
|---|--|
| · Toxicité pour la reproduction   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique  | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |
| · Danger par aspiration   | Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

**CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium**

CE50 (écologique) 40,4 mg/l (DAPHNIES)  
Ceriodaphnia sp.

LC50 (écologique) 35-189 mg/l (POISSONS)

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

CE50 (écologique) 2.700 mg/l (ALGUES) (mg/l)

110 mg/l (DAPHNIES) (mg/l, 48h)

LC50 (écologique) 0,89 mg/l (POISSONS) (mg/l, 96h)  
Oncorhynchus mykiss

**12.2 Persistance et dégradabilité**

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

Biodegradabilité % (OTH)

Facilement Biodégradable. Entre dans le cycle biogéochimique de l'azote par suite de l'action des bactéries nitrifiantes de l'eau et du sol.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

**CAS: 1336-21-6 ammoniacque**

Log Pow ≤1,3 (OTH)

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPvB**

· PBT:

Le produit ne possède pas de propriétés PBT telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.

· vPvB:

Le produit ne possède pas de propriétés vPvB telles que définies à l'annexe XIII du règlement (CE) n°1907/2006.  
Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.  
Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitres 7 et 8.  
Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes recommandées d'élimination.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.  
Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.  
Ne pas retirer l'étiquette de l'emballage tant qu'il n'est pas nettoyé.  
Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.  
Ne pas incinérer un emballage fermé.  
Neutraliser avant élimination

· Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**14.1 Numéro ONU**

· ADR, IMDG, IATA

UN1719

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

· ADR

· IMDG, IATA

1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM)  
CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE)

(suite page 7)

**Nom du produit: BLANDEBOUCHE SURACTIF-DEBOUCHEUR SOUDE LIQUIDE**

(suite de la page 6)

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

· ADR



· Classe 8 (C5) *Matières corrosives.*  
· Étiquette 8

· IMDG, IATA



· Class 8 *Matières corrosives.*  
· Label 8

**14.4 Groupe d'emballage**

· ADR, IMDG, IATA II

**14.5 Dangers pour l'environnement:**

*Non applicable.*

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** *Attention: Matière corrosive.*

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80  
· No EMS: F-A,S-B

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

*Non applicable.*

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)  
· Quantités exceptées (EQ)

1L  
Code: E2  
*Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml*  
*Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml*

· Catégorie de transport  
· Code de restriction en tunnels

2  
E

· IMDG

· Limited quantities (LQ)  
· Excepted quantities (EQ)

1L  
Code: E2  
*Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml*  
*Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml*

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (HYDROXYDE DE SODIUM), 8, II

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

CAS: 1336-21-6 ammoniacque

· Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances

*Tous les composants sont compris.*

· Chinese Chemical Inventory of Existing Chemical Substances

*Tous les composants sont compris.*

· Australian Inventory of Chemical Substances

*Tous les composants sont compris.*

· Canadian Domestic Substances List (DSL)

*Tous les composants sont compris.*

· Korean Existing Chemical Inventory

*Tous les composants sont compris.*

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

*voir chapitre 2*

· Directive 2012/18/UE

· Catégorie SEVESO

*Non concerné*

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII

*Conditions de limitation: 3*

· Indications sur les restrictions de travail:

*Rubriques nomenclature ICPE (France): 1630*

(suite page 8)

**Nom du produit: BLANDEBOUCHE SURACTIF-DEBOUCHEUR SOUDE LIQUIDE**

(suite de la page 7)

Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles)

- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Néant

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans le document:

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Domaines d'application selon la directive 98/8/CE - Règlement CE 528/2012.
- Acronymes et abréviations:

Non concerné

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

- \* Données modifiées par rapport à la version précédente

FR

(suite page 9)

**Nom du produit: BLANDEBOUCHE SURACTIF-DEBOUCHEUR SOUDE LIQUIDE**

(suite de la page 8)

**Annexe: Scénario d'exposition**

**Désignation brève du scénario d'exposition** Voir annexe 1.

FR